



Compte-rendu du Comité Technique d'Établissement du 17 novembre 2015

Représentants du personnel :

CFDT: Les représentants CFDT n'ont pas pu assister à cette séance du Comité Technique. Initialement prévue le 29 octobre, elle a été reprogrammée tardivement (le 15 octobre) à la même date qu'un congrès CFDT annoncé de longue date. Malgré les demandes de la CFDT, le Directeur Général a refusé de déplacer cette réunion, empêchant les représentants CFDT de siéger.

UNSA: Hélène CHASSAGNOL (titulaire), Céline BOURA (titulaire pour cette séance)

Direction Générale : B. LARROUTUROU, DG – S. MOREAU, SG/DRH – V. WORMSER, SG adjointe – C. MISTRAL, DRH adjointe – Philippe VAUCHAUSSADE (D4P) pour le point sur la « démarche 4C »
Stéphanie VIDAL – Service Dialogue Social assure le secrétariat

CFDT-UNSA font leur déclaration liminaire (cf. PJ), diffusée à tous les agents

POINTS POUR AVIS

1. Projet de décision concernant l'organisation générale du Cerema

Le DG nous présente pour avis un projet de nouvelle organisation du Cerema, dont la principale modification consiste à prendre en compte la réforme territoriale et le nouveau découpage des régions. Ce projet de décision sera ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration.

La plupart des nouvelles régions correspondent aux zones d'action actuelles des directions territoriales. Une seule exception : les régions fusionnées **Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées** qui sont respectivement rattachées à la Direction Territoriale Méditerranée et la Direction Territoriale Sud-Ouest. Le projet du DG prévoit un **dispositif de travail partagé** entre les deux DTer dans lequel **l'interlocuteur principal des entités de niveau régional** (préfecture de région, conseil régional, DREAL...) serait la **DTerSO**. La **DTerMed** ne conserverait qu'un **rôle d'interlocuteur** pour les **entités de niveau « sub-régional »** (DDT, conseils départementaux...) de son actuelle zone d'action sauf pour le département de l'Aude en raison de sa proximité géographique avec Toulouse (quid des Pyrénées-Orientales ?).

CFDT et UNSA ont interpellé Bernard LARROUTUROU :

- Sur le manque d'information préalable sur le projet des agents des directions concernées et sur l'absence de concertation locale
- Sur les raisons de cet arbitrage en défaveur de la DTerMed et sur ses liens éventuels avec le Schéma Directeur Immobilier (avenir du site de Montpellier)
- Sur le manque de clarté sur les modalités pratiques du partage des missions entre les deux DTer

Bernard LARROUTUROU nous affirme que l'organisation retenue vise à proposer aux différents acteurs un interlocuteur clair tout en modifiant le moins possible les organisations existantes. Le choix de la DTerSO comme interlocuteur principal s'est fait uniquement sur des critères de proximité géographique et il n'est pas question de privilégier une direction au détriment d'une autre. En outre, cette décision n'a pas de lien avec la stratégie immobilière.

Pour CFDT-UNSA, une alternative aurait pu être de mettre en place un dispositif plus équitable dans lequel les deux DTer seraient respectivement l'interlocuteur principal des partenaires régionaux dans des domaines de compétence partagés. Ce choix aurait pu être fait en tenant compte de l'organisation sur 2 sites de la future DREAL LRMP: Montpellier conservant les compétences risques naturels, eau biodiversité et aménagement, Toulouse les risques industriels, le transport et les enjeux transversaux.

Le projet du Directeur Général soumis au vote est rejeté à l'unanimité par les organisations syndicales.

VOTE CONTRE : 9 voix (3 CGT – 4 FO – 2 CFDT-UNSA)

Lorsqu'un projet de texte recueille un vote unanime défavorable, il doit faire l'objet d'une 2^{ème} présentation en comité technique dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours. Le comité technique d'établissement sera reconvoqué le 26 novembre pour un nouvel examen du texte, éventuellement modifié.

La position de CFDT-UNSA lors de ce prochain vote dépendra de la prise en compte de nos demandes par la Direction Générale : échange avec les agents des deux directions concernées, clarification du dispositif de partage pour garantir que l'organisation retenue ne se fera pas au détriment de la DTerMed.

Nous avons insisté auprès du DG sur la nécessité de communiquer sur des sujets aussi importants. Dans un contexte porteur d'inquiétudes, tout silence de sa part est interprété comme une volonté de dissimulation.

2. Projet de décision concernant 3 directions du Siège

Le DG nous présente 3 projets de décisions modifiant l'organisation de :

- La D4P (ajout d'un directeur délégué, modification de l'intitulé de la responsabilité d'un directeur délégué, rattachement de la mission Qualité)
- Le secrétariat général (qui n'avait pas fait l'objet d'une décision d'organisation en janvier 2014 car il ne comptait qu'une personne, la secrétaire générale)
- La DRH (suppression du service « Gestion quantitative des effectifs et de la masse salariale »)

**VOTE : 7 voix POUR (3 CGT – 4 FO)
2 ABSTENTIONS (CFDT –UNSA)**

CFDT-UNSA font le choix de l'abstention car les dispositions qui nous sont présentées pour avis dans ces 3 décisions sont déjà effectives depuis plusieurs mois et n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable.

POINTS POUR INFORMATION

1. Sensibilisation managériale des cadres :

Le secrétariat général nous présente l'action de formation à destination des cadres intermédiaires et de proximité qui va être mis en place début 2016. Ce projet vise à les sensibiliser sur leur rôle vis-à-vis de leurs équipes, leurs collègues, leur hiérarchie dans un contexte marqué par le changement. Cette formation non obligatoire, d'une durée d'une journée, sera mise en œuvre dans chaque direction territoriale, par groupe de 12 à 15 participants. Elle offrira également aux cadres la possibilité d'échanger, de partager et d'exprimer leurs attentes, leurs besoins.

2. Cartographie des compétences collectives :

Philippe VAUCHAUSSADE (chargé de mission pour les compétences collectives) nous présente l'avancement du chantier de cartographie des compétences : la « démarche 4C ». L'objectif est de disposer d'une photographie annuelle des compétences collectives présentes au sein de l'établissement. L'alimentation de cette base de données, appelée COMETE et développée par la DSI, commencera courant 2016. Ce sont les agents qui déclareront leurs propres compétences dans l'outil sans validation hiérarchique (au maximum 4 compétences). L'adhésion à la communauté métier (il en existera 16) sera validée par les membres eux-même qui auront un droit de regard et de validation des déclarations faites par l'ensemble de la communauté. Les compétences supports intégreront le projet en 2017.

16 coordinateurs de l'animation des communautés métier seront nommés (à ne pas confondre avec les responsables de CPT). Le but est d'améliorer, voire de créer, une animation au sein de chaque communauté métier et de pouvoir faciliter la constitution d'équipe projet intra et inter-implantations. A terme, cet outil COMETE pourrait servir à alimenter les besoins en formation et en recrutement.

3. Situation des effectifs du Cerema et des 11 directions au 31/08/2015

Direction	ETP au 01/01/2014	ETP au 01/01/2015	ETP au 30/04/2015	ETP au 31/08/2015	Evolution 01/2014-08/2015	
					ETP	%
DTecEMF	175,30	169,10	167,40	165,60	-9,70	-5,53%
DTecITM	172,20	167,80	165,80	163,70	-8,50	-4,94%
DTecTV	142,30	155,00	150,80	148,10	5,80	4,08%
DTerCE	460,80	450,20	446,20	448,70	-12,10	-2,63%
DTerEst	259,40	260,40	257,30	253,20	-6,20	-2,39%
DTerIdF	206,00	200,60	204,20	196,80	-9,20	-4,47%
DTerMed	347,60	329,00	328,00	327,60	-20,00	-5,75%
DTerNC	320,20	318,30	323,20	317,60	-2,60	-0,81%
DTerNP	256,30	248,50	246,80	243,80	-12,50	-4,88%
DTerOuest	323,74	320,90	319,50	313,60	-10,14	-3,13%
DTerSO	297,30	300,60	296,70	294,90	-2,40	-0,81%
Siège	88,10	125,30	130,10	134,20	46,10	52,33%
Total Cerema	3 049,24	3 045,70	3 036,00	3 007,80	-41,44	-1,36%

Si les effectifs du Cerema ont connu une relative stabilité en 2014 (- 3,54 ETP), l'année 2015, deuxième année d'existence de l'établissement marque le début d'une **dégringolade des effectifs globaux** (-41,44 ETP soit -1,36%) et ce **alors que le protocole d'accord prévoyait un maintien des moyens financiers et humains pendant les 2 premières années**. La diminution globale des effectifs au sein des directions techniques et territoriales (hors siège) s'élève à -87,54 ETP.

Une analyse plus précise montre que si presque toutes les directions ont vu leurs effectifs baisser, certaines sont très fortement impactées avec des diminutions proches de 6 %.

En 2015, la montée en régime du Siège sans moyens humains spécifiques dédiés a lourdement pesé sur l'effectif des directions techniques et territoriales.

Le bilan du dernier cycle de mobilité 2016-01, dont les mouvements seront effectifs au 1^{er} janvier 2016 indique :

- 44 sorties vers d'autres services MEDDE
- 49 entrées dont 36 en provenance du MEDDE
- 36 mutations internes au Cerema

La Direction note une augmentation lente et constante de la mobilité interne au Cerema.

CFDT-UNSA ont à plusieurs reprises fait la demande à la Direction d'avoir des éléments non seulement sur les mouvements de personnel mais également sur les intentions de sortie des agents du Cerema (PM 104 déposées). Nous considérons que c'est un indicateur important, dans un contexte où les mobilités externes deviennent de plus en plus difficiles suite à la réorganisation des services ou à la suppression de certaines missions du MEDDE. Sylvie MOREAU nous indique que lors du dernier cycle de mobilité, 132 PM104 ont été déposées par les agents du Cerema dont 83 avec un poste externe en 1^{er} choix. 44 ont été validées (soit environ 1 sur 2).

Pour 2016, la loi de finances prévoit une nouvelle diminution des effectifs du Cerema égale à 108 ETP, réduisant toujours plus la capacité d'intervention de nos équipes.